

Qui sommes nous ?

Les Bibliothèques Sonores sont des établissements de L'Association des Donneurs de Voix, association nationale, Loi 1901, reconnue d'utilité publique créée en 1972 à l'initiative des Lions Clubs de France. Cette association compte aujourd'hui 114 bibliothèques en France gérées par des bénévoles.

Ressources

Leurs seules ressources viennent des subventions (municipalités, conseils régionaux, CPAM, Lions Clubs...), des cotisations très modestes des membres actifs et des dons faits spontanément par des audiolecteurs. A noter qu'un don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% (reçu fiscal délivré par la bibliothèque sonore).

Informations pratiques

BIBLIOTHÈQUE SONORE DU PAYS D'AIX De l'Association des Donneurs de Voix

155 Bd des Camus – 13 540 PUYRICARD
BP 70020 13 614 VENELLES Cedex

Tél : 04 42 63 06 65

Courriel : bs.aix@hotmail.com

Permanences : mardi de 14 h à 17 h et mercredi de 9 h à 12 h
Club de lecture : vendredi de 14 h à 15 h 30



Si vous pouvez lire ce texte...
... pensez à celles et ceux
qui n'ont pas votre
chance !

Si vous connaissez une personne, quel que soit son âge, empêchée de lire pour raison médicale...

Faites-lui connaître

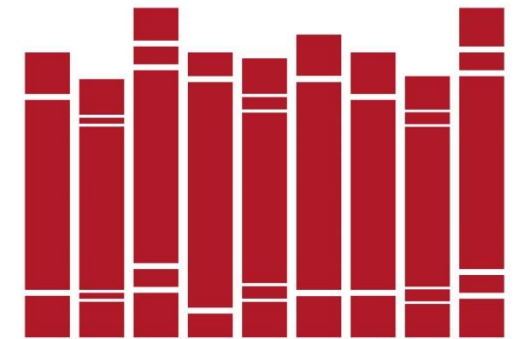
**LA BIBLIOTHÈQUE SONORE
DU PAYS D'AIX**
DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

- C'est GRATUIT
- Inutile de se déplacer, inscription par téléphone ou e-mail, envoi et retour des livres gratuitement en franchise postale
- Un très grand choix de livres- audio et de revues

www.advbs.fr



BIBLIOTHÈQUE SONORE DU PAYS D'AIX



LES BIBLIOTHÈQUES SONORES
DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Reconnue d'utilité publique depuis 1977

Pour toute personne empêchée de lire :

par déficience visuelle, handicap moteur, tremblements, ataxie, dystonie, dyslexie et autres troubles cognitifs...

PRÊT GRATUIT
en franchise postale

De livres et de revues sonores
enregistrés au format MP3

Sur CD, clé USB, carte SD et téléchargement



Création des Lions Club



Ne pas jeter sur la voie publique

BIBLIOTHÈQUE SONORE DU PAYS D'AIX

Pour toute personne empêchée de lire

Toute personne empêchée de lire pour raison médicale, quel que soit son âge, peut devenir « audiolecteur » sur présentation d'un certificat médical ou d'une carte d'invalidité.

Service gratuit...

Sans abonnement, sans cotisation.

- Inscription par téléphone ou par e-mail
- Réception gratuite des audio-livres par La Poste (franchise postale), retour gratuit à la Bibliothèque.
- Possibilité bien entendu de se rendre dans nos locaux pour venir prendre ou rapporter les CD enregistrés.

Un choix immense d'audio-livres et d'audio-revues enregistrés en voix humaines :

- Plus de 2000 titres de livres enregistrés sur CD audio et MP3, un catalogue qui s'enrichit en permanence ;
- Mise à disposition des ouvrages enregistrés par les 114 autres Bibliothèques Sonores existant en France ;
- Ouvrages de littérature scolaire enregistrés selon les demandes des professeurs.

Son fonctionnement

La Bibliothèque Sonore du Pays d'Aix est animée par une équipe de bénévoles : donateurs de temps qui assurent des permanences hebdomadaires dans ses locaux, des donateurs de voix qui enregistrent de nouveaux titres (éventuellement à votre demande).

L'audiolecteur inscrit sur sa « liste de lecture », tous les titres qu'il souhaite lire pendant les mois à venir. Cette liste, saisie sur informatique est mise à jour régulièrement.

En fonction de leur disponibilité, un ou plusieurs livres de cette liste sont envoyés à l'audiolecteur dans une pochette spéciale, en franchise postale. Mais les livres peuvent également être choisis (voire conseillés) et restitués sur place, lors des permanences de la Bibliothèque Sonore.

Après lecture des livres, il suffit de les replacer dans la pochette, de retourner l'étiquette permanente située dessus et de déposer cette pochette à La Poste.

L'audiolecteur doit disposer de son propre lecteur de CD (compatible MP3). La Bibliothèque Sonore peut toutefois l'aider à s'équiper d'un lecteur « Victor » spécialement adapté aux personnes malvoyantes (achat ou prêt).

PERMANENCES

- Le mardi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h

CLUB DE LECTURE

Le vendredi de 14 h à 15 h 30

Tous les audiolecteurs intéressés sont invités à venir écouter une lecture coup de cœur faite par l'un des membres de notre équipe et partager leurs propres coups de cœurs avec les autres audiolecteurs...

DEVENEZ DONNEUR DE VOIX !

- Si vous aimez lire et aimez faire vivre les textes en les lisant à haute voix,
- si vous voulez partager ce plaisir avec ceux qui en sont privés,
- si vous possédez un ordinateur pour enregistrer chez vous, après une rapide formation.

DEVENEZ DONNEUR DE TEMPS !

- Si vous souhaitez vous rendre utile en participant au fonctionnement de notre Bibliothèque Sonore (accueil des audiolecteurs et des donateurs de voix, gestion des prêts...)
- Si vous disposez de quelques heures par semaine pour contribuer à rompre l'isolement des personnes ayant des difficultés de lecture...